



Termes de références de l'évaluation finale du projet

« Autonomisation, accès à la santé sexuelle et reproductive et meilleure implication des femmes et jeunes vulnérables dans la protection de l'environnement et la prévention et gestion de conflits au Burkina Faso »

Titre du projet	Autonomisation, accès à la santé sexuelle et reproductive et meilleure implication des femmes et jeunes vulnérables dans la protection de l'environnement et la prévention et gestion de conflits au Burkina Faso
Organisme bénéficiaire du financement	Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
Source de financement	Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
Zones d'intervention	Cascades, Centre Sud, Est, Sahel et Sud-Ouest
Principales thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Santé de la Reproduction/Planification familiale ; • Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes ; • Autonomisation des femmes/ finance inclusive et leur implication dans la protection de l'environnement, la prévention et la gestion pacifique des conflits • Violences basées sur le genre (Mariage d'enfants, mutilations génitales féminines)
Ministères et ONGs Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement • Ministère de la santé ; • Ministère de la femme, de la solidarité nationale de la famille et de l'action humanitaire ; • Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ; • Ministère de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes • Ministère de l'environnement • Plan International ; • Tin Tua.
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Ayants droit directs: Femmes et hommes organisés en Groupements villageois d'intérêt économique, les jeunes et adolescent(e)s, les migrants • Ayants droit indirects : Ensemble de la population du Burkina Faso, Porteurs de droit ; Acteurs nationaux et locaux gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués dans l'offre des services générés par le projet.
Type d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Indépendante
Montant total	5 000 000 Euros
Période théorique de mise en œuvre du projet	Quatre ans (01 janvier 2018 au 31 décembre 2021)
Période effective de mise en œuvre du projet	01 avril 2018 à aujourd'hui

1. Contexte et justification

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) apporte un appui stratégique au Gouvernement du Burkina Faso pour la mise en œuvre du plan d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) au-delà de 2014 et des Objectifs de Développement Durables (ODDs) pour (i) réaliser l'accès universel des populations, en particulier les femmes, les adolescents et jeunes, aux droits et services de santé sexuelle et reproductive de haute qualité, (ii) promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles et leur implication dans la protection de l'environnement, la prévention et la gestion pacifique des conflits, (iii) favoriser le plein potentiel des jeunes pour l'emploi, à travers le renforcement de leur leadership et leur protection contre les IST/VIH et les grossesses non désirées, et (iv) assurer la disponibilité des données fiables pour la prise de décision et le développement.

Dans cette perspective, l'UNFPA a bénéficié d'un financement du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour la mise en œuvre d'un projet dénommé « Autonomisation, accès à la santé sexuelle et reproductive et meilleure implication des femmes et jeunes vulnérables dans la protection de l'environnement et la prévention et gestion de conflits au Burkina Faso ». Ce projet qui s'inscrit globalement dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Burkina Faso et le Luxembourg couvre cinq (5) régions du pays que sont les Cascades, l'Est, le Centre-Sud, le Sahel et le Sud-Ouest. Il vise à renforcer les initiatives en cours en matière d'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes à travers (i) l'accélération de l'accès universel des populations aux services de santé sexuelle et de la reproduction en lien avec les droits humains ; (ii) l'autonomisation des femmes, des jeunes et des adolescent(e)s par le renforcement de leurs capacités, en tant que ayant droits à travers des interventions innovantes et intégrées à l'accès à la santé sexuelle et de la reproduction ; (iii) l'appui à la collecte et à l'analyse des données sociales, démographiques et économiques prenant en compte la dynamique de population en vue d'une meilleure prise de décision pour un développement durable.

La politique de l'évaluation de l'UNFPA prévoit des actions précises visant à améliorer l'apprentissage organisationnel et l'obligation de rendre compte. Dans cette optique, le dispositif de suivi évaluation du projet a prévu une évaluation finale en vue de mesurer les changements observés durant la mise en œuvre du projet.

2. Présentation générale du projet

2.1 Objectifs du projet

L'objectif général du projet est de promouvoir l'autonomisation des femmes, des adolescent(e)s et des jeunes vulnérables/marginalisés, le respect de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive et leur implication dans la protection de l'environnement, la prévention et la gestion pacifique des conflits dans les régions des Cascades, du Centre Sud, de l'Est, du Sahel et du Sud-Ouest.

Plus spécifiquement, le projet vise à :

- Renforcer la résilience et l'autonomisation socio-économique des femmes rurales des régions des Cascades, du Centre Sud, de l'Est, du Sahel et du Sud-Ouest organisées en fédération, unions,

associations et groupements d'intérêt économique à travers l'intégration de l'offre des services de SR/PF, la promotion des activités génératrices de revenus "vertes", la protection de l'environnement et la lutte contre les VBG.

- Améliorer l'accès des adolescent(e)s et jeunes, en particulier des villes de Banfora, Diapaga, Manga, Dori et Gaoua aux compétences de vie courantes/employabilité, à la protection de l'environnement et à l'information et aux services de qualité en matière de santé sexuelle et de la reproduction

2.2 Composantes et résultats attendus

Le projet est structuré autour de deux (2) composantes et six (6) résultats.

Composante 1 : Planification familiale, autonomisation des femmes et des filles et protection de l'environnement

- R 1.1 : Les femmes membres des groupements et associations de producteurs ciblés utilisent ou ont davantage recours aux services de santé de la reproduction/PF.
- R 1.2 : Les femmes membres des groupements et associations de producteurs appuyés ont les capacités pour s'investir dans la protection de l'environnement, la lutte contre les violences basées sur le genre, la prévention et la gestion pacifique des conflits.
- R 1.3 : L'autonomisation économique des femmes membres des associations et groupements de producteurs est renforcée.

Composante 2 : Accès des adolescent(e)s et jeunes aux droits et services en matière de santé sexuelle et reproductive et employabilité et protection de l'environnement

- R.2.1 : Les adolescent(e)s et jeunes des zones couvertes ont accès à l'information de grande qualité en santé sexuelle et de la reproduction et la protection de l'environnement à travers une plateforme interactive TIC d'échange.
- R 2.2 Les adolescent(e)s et jeunes des zones couvertes bénéficient de services adaptés à leurs besoins en matière de santé de la reproduction notamment de contraception, de conseils dépistages VIH, et de prise en charge des IST en milieu scolaire.
- R.2.3 : Les jeunes déscolarisés/non scolarisés de Banfora, Diapaga, Manga, Dori et Gaoua bénéficient de compétences de vie courante et initient des actions/projets dans les domaines de protection de l'environnement et gestion des conflits.

2.3 Stratégies majeures de mise en œuvre du projet

Pour réaliser les différents résultats, des stratégies majeures ont été identifiées. Ainsi, pour renforcer la résilience et l'autonomisation des femmes des villes de Banfora, de Manga, de Diapaga, de Dori et de Gaoua organisées en associations et groupements d'intérêt économique à travers la promotion interne des services de SR/PF, les stratégies privilégiées sont (i) la promotion, au sein des groupements et associations féminins, de toutes les méthodes de planification familiale, notamment celles qui s'inscrivent dans la durée, tout en respectant les choix

individuels, (ii) la promotion des capacités d'indépendance économique des femmes et des filles, en partenariat avec les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile et d'autres partenaires, (iii) la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle, (iv) l'engagement des chefs d'opinion à changer les règles sociales discriminatoires, notamment le mariage précoce, (v) le renforcement des capacités techniques des fournisseurs de services de PF dans une perspective des droits humains, (vi) la fourniture de produits contraceptifs.

Pour améliorer l'accès des adolescentes et jeunes des villes de Banfora, de Manga, de Diapaga, de Dori et de Gaoua aux compétences de vies, à l'information et aux services de santé sexuelle et de la reproduction de qualité, les stratégies utilisées sont (i) le renforcement de la communication sur le changement social et comportemental combinée à la promotion du recours des adolescent(e)s et jeunes à des services de SSR à travers l'utilisation des TIC, (ii) le renforcement des services à l'écoute des besoins et droits des jeunes; (iii) le renforcement de l'offre de service de contraception et de dépistage du VIH et des IST chez les adolescent(e)s et jeunes, (iv) le soutien à la mise en œuvre des programmes d'éducation sexuelle complète destinés aux adolescent(e)s et jeunes, (v) le renforcement de la communication entre les adolescent(e)s et les personnes en charge de leur socialisation. Aussi, une plateforme sera mise en place pour améliorer les connaissances des jeunes. Cette plateforme est une technologie simple basée sur le téléphone portable et la connexion à internet pour renforcer l'accès des adolescent(e)s et jeunes à l'information et aux connaissances à travers la mise en place d'un mécanisme interactif de communication personnalisée et qui répond à leurs besoins spécifiques à travers internet.

3. Objectifs, champs et cibles de l'évaluation

3.1 Objectifs de l'évaluation

La présente évaluation finale a pour objectifs principaux de:

- Fournir aux parties prenantes une appréciation indépendante de la performance globale, des changements opérés à travers les produits, des effets des interventions en faveur des populations et analyser les stratégies de mises en œuvre du projet ;
- Tirer les enseignements, identifier les bonnes pratiques afin de formuler non seulement des recommandations pour l'amélioration des interventions futures mais aussi pour la répliation/ passage à l'échelle de certaines interventions.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Apprécier l'atteinte des objectifs du projet en référence aux indicateurs du cadre des résultats ;
- Analyser et documenter les changements identifiés suite à la mise en œuvre du projet qu'ils soient prévus ou non, positifs ou négatifs ;
- Apprécier l'efficacité et la viabilité des stratégies novatrices majeures (système de rapportage de grossesses en milieu scolaire, stratégie « macopine », finance inclusive, protection de l'environnement, gestion pacifique des conflits, QGJEUNE) mises en œuvre dans le cadre du projet ;

- Apprécier les stratégies d'appropriation des groupements villageois d'intérêt économique bénéficiaires des interventions en lien avec les retombés et acquis des activités au-delà de la fin du financement ;
- Apprécier les stratégies d'appropriation des femmes et des hommes en lien avec la protection de l'environnement et la gestion pacifique des conflits ;
- Fournir une analyse détaillée des facteurs explicatifs du niveau de performance atteint ;
- Apprécier le niveau d'appropriation du projet par l'ensemble des parties prenantes (structures gouvernementales, collectivités territoriales, ONG et associations de mise en œuvre) ;
- Identifier les bonnes pratiques relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux résultats du projet.
- Apprécier l'approche utilisée pour la mise en œuvre des activités du projet au regard des résultats atteints ou non atteints et formuler des recommandations.

3.2 Champ et cibles de l'évaluation

Cette évaluation portera sur les résultats du projet tels que définis dans le document du projet et ciblera non seulement les directions centrales des ministères impliqués ; les directions régionales concernées, les ONG de mise en œuvre, les gouvernorats des régions des Cascades, du Centre Sud, de l'Est, du Sahel et du Sud-Ouest, les collectivités territoriales de Banfora, de Manga, de Diapaga, de Dori et de Gaoua mais aussi les bénéficiaires. Elle appréciera également les effets du projet. Elle couvrira la période comprise entre le démarrage du projet en janvier 2018 jusqu'au 30 juin 2021.

4. Critères et questions d'évaluation

Pertinence et réactivité

- Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils (i) adaptés aux besoins des populations du pays et particulièrement des régions des Cascades, du Centre Sud, de l'Est, du Sahel et du Sud-Ouest; (ii) en cohérence avec le mandat et la stratégie de l'UNFPA ? Est-ce que les interventions prévues reflètent de façon adéquate les résultats attendus du projet ?
- De manière dynamique, comment l'UNFPA a-t-il su adapter les interventions du projet à l'évolution de la situation sécuritaire et sanitaire en termes de planification et de mise en œuvre des activités, particulièrement dans les régions des Cascades, du Centre Sud, de l'Est, du Sahel et du Sud-Ouest?

Efficacité : Dans quelle mesure les résultats prévus par le projet ont-ils été atteints ou sont-ils en passe d'être atteints ?

Efficiences

- Dans quelle mesure les ressources humaines, financières et administratives mobilisées dans le cadre du projet ont-elles été converties en résultats ?

- Quelles sont les contraintes d'ordre diverses (procédures de gestion; réglementation; administratives; sécuritaire, sanitaire, etc.) qui ont eu une influence sur le démarrage du projet et sa mise en œuvre? Dans quelle mesure ont-elles été adressées de façon satisfaisante pour limiter les conséquences négatives sur la vie et les résultats du projet?

Pérennité et durabilité

- Dans quelle mesure les effets issus des interventions du projet sont-ils susceptibles de durer après la fin des interventions ?

Valeur ajoutée

- Quelle est la valeur ajoutée apportée par le projet au niveau national, particulièrement dans les régions des Cascades, du Centre Sud, de l'Est, du Sahel et du Sud-Ouest, dans les différents domaines couverts tels que perçue par les parties prenantes ?

Positionnement stratégique

- Dans quelle mesure, les résultats engrangés par le projet ont-ils permis de renforcer le positionnement stratégique de l'UNFPA au niveau national ?

5. Méthodologie

L'évaluation du projet se fera de façon participative impliquant toutes les parties prenantes et à tous les niveaux. Il s'agit notamment des différentes structures ministérielles et des ONG, des services publics décentralisés ainsi que des bénéficiaires directs des interventions du projet.

5.1 Collecte des données

L'évaluation se fera à travers plusieurs méthodes dont la revue documentaire, les entretiens individuels et de groupes. La revue documentaire devrait être basée sur le document du projet, les rapports de progrès et tout autre document jugé pertinent. Des visites de terrain sur les sites d'intervention permettront d'apporter des informations complémentaires sur le projet. Une matrice d'évaluation devrait être élaborée pour la bonne collecte des données. En outre, l'observation directe des réalisations du projet à travers les visites sur le terrain sera utilisée. La méthodologie devrait être mieux affinée à travers la revue documentaire et devrait être une partie intégrante du rapport de démarrage.

5.2 Assurance qualité

Les informations collectées devront être soumises à un mécanisme d'assurance qualité rigoureux visant la validation des données, et ce, en utilisant une variété de méthodes dont la triangulation des sources d'informations et l'échange permanent avec le staff de l'UNFPA, les partenaires de mise en œuvre du projet et les bénéficiaires.

5.3 Analyse des données

Pour structurer et consolider de façon systématique les données collectées pour chacune des questions d'évaluation, les évaluateurs utiliseront une matrice d'évaluation ou tout autre outils et approches méthodologiques discuté et accepté par le Bureau. La matrice d'évaluation leur permettra entre autre d'identifier les données manquantes et ainsi combler ces vides avant la fin de la collecte. Cette matrice aidera aussi pour assurer la validité des données collectées.

6. Résultats attendus/livrables

Trois principaux livrables sont attendus : (i) le rapport de démarrage de l'évaluation ; (ii) le rapport final ; (iii) une présentation PowerPoint de 20 slides au maximum et présentant la méthodologie de l'évaluation, les résultats, les conclusions et les recommandations.

6.1 Rapport de démarrage

L'équipe d'évaluation soumettra un rapport de démarrage de 30 pages maximum comprenant une revue documentaire basée sur les rapports de progrès du projet ou tout autres documents jugés pertinents. Le rapport présentera de façon explicite la liste des documents consultés ; l'approche et la méthodologie de l'évaluation, y compris le plan d'échantillonnage (basé sur une cartographie des parties prenantes); le processus de collecte et d'analyse des données ainsi que la matrice de l'évaluation et le plan de travail de l'équipe d'évaluation.

6.2 Rapport final de l'évaluation

Le rapport final de l'évaluation sera un document de soixante-dix (70) pages au maximum et présentera principalement (i) les résultats formulés comme des réponses aux questions d'évaluation, (ii) les conclusions découlant des résultats, (iii) les recommandations stratégiques et opérationnelles (8 pages au maximum) et les annexes dont notamment les TdRs, la liste des personnes/institutions rencontrées, la liste des documents consultés et la matrice de l'évaluation. En outre, le rapport présentera également le but, les objectifs, la portée et la méthodologie de l'évaluation mise à jour et un résumé analytique de trois (3) à quatre (4) pages.

La version finale du rapport ne sera considérée comme livrable final qu'après son approbation par le Bureau de l'UNFPA.

6.3 Présentation Powerpoint

La présentation PowerPoint de 20 slides au maximum présentera la méthodologie de l'évaluation, les résultats, les conclusions et les recommandations issues du rapport final.

7. Equipe d'évaluation

L'évaluation sera conduite par un cabinet/ bureau d'étude ayant une bonne réputation et démontrant de l'expertise nécessaire au bon déroulement de cette évaluation. Le cabinet /bureau d'étude doit être légalement installé au Burkina Faso et à jour de ses obligations fiscales. Les évidences justifiant de la légalité et de paiement des obligations fiscales doivent être incluses dans le dossier de candidature. En outre, il soumettra la composition de son équipe et désignera le chef d'équipe. Cette équipe devra comprendre au minimum trois (3) experts

complémentaires (démographie, statistique ; santé publique ; sociologie) ayant chacun un diplôme universitaire supérieur (Bac+5 au moins).

Consultant (e) principal chef d'équipe (e)

- ✓ Être titulaire d'un diplôme de troisième cycle en démographie, statistique, santé publique, économie, sociologie ou tout autre diplôme des sciences sociales jugés équivalents ;
- ✓ Avoir au moins cinq ans (5) ans d'expérience en matière de recherche et d'évaluation de projets et programmes ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance en matière de santé de la reproduction des adolescents et jeunes et de planification familiale; autonomisation des femmes ainsi que de la protection de l'environnement ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance de la problématique des inégalités femme-homme ;
- ✓ Avoir une grande expérience en matière de collecte et d'analyse des données qualitatives et quantitatives ;
- ✓ Avoir une excellente capacité de rédaction et de communication en français ;
- ✓ Avoir une excellente capacité de présentation avec une bonne maîtrise des outils informatiques (Internet, Word, Excel et Powerpoint).

Consultant associé démographe ou statisticien

- ✓ Être titulaire d'un diplôme universitaire niveau BAC+5 au moins en Démographie ou en statistique ;
- ✓ Avoir une expérience avérée en matière de sondage, de traitement et d'analyse de données ;
- ✓ Avoir au moins trois (3) ans d'expérience en matière d'étude ou d'évaluation des projets/ programmes ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance en matière de santé de la reproduction des adolescents et jeunes et de planification familiale, autonomisation des femmes ainsi que de la protection de l'environnement ;
- ✓ Avoir une connaissance de la problématique des inégalités femme-homme;
- ✓ Avoir une excellente capacité de rédaction et de communication en français ;
- ✓ Avoir une excellente capacité de présentation avec une bonne maîtrise des outils informatiques (Word, Excel et Powerpoint) et des logiciels d'analyse statistique tels que Stata, SPSS, R, etc.

Consultant associé sociologue

- ✓ Être titulaire d'un diplôme universitaire niveau BAC+4 au moins en sociologie ;
- ✓ Avoir au moins trois (3) expériences en matière d'étude et de recherche ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance en matière de santé de la reproduction des adolescents et jeunes et de planification familiale ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance de la problématique des inégalités femme-homme ;

- ✓ Avoir une excellente capacité de rédaction et de communication en français ;
- ✓ Avoir une excellente capacité de présentation avec une bonne maîtrise des outils informatiques (World, Excel et Powerpoint) et des logiciels d'analyse des données qualitatives (Nvivo, ATLAS,..)

8. Calendrier indicatif de l'évaluation

Etapas/produits de l'évaluation	Echéance
1. Finalisation des termes de références	15 Mai 2021
2. Recrutement des consultants, contractualisation et rencontre de cadrage	30 juin 2021
3. Soumission du rapport de démarrage	31 juillet 2021
4. Phase de terrain	Juillet 2021
5. Rédaction du rapport d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport provisoire • Rapport final 	30 septembre 2020

9. Durée et période de la consultation

La durée d'exécution de l'étude est fixée à quarante 40 jours ouvrables entre juillet et septembre 2021.

10. Présentation de l'offre technique et financière du Bureau d'études

L'offre technique doit comprendre :

- une note de compréhension des présents termes de référence ;
- une note méthodologique détaillée pour la réalisation de l'étude;
- un chronogramme détaillé de l'étude ;
- une lettre d'engagement du cabinet/ bureau d'études pour la conduite de la présente étude ;
- une présentation du cabinet/ bureau d'études faisant ressortir ses qualifications et expériences professionnelles.

L'offre financière doit comprendre:

- la lettre de soumission de proposition financière ;
- le budget estimatif détaillé de l'étude.

NB : Pour la sélection, l'ensemble des dossiers seront soumis à une analyse technique et financière avec 80% pour l'offre technique et 20% pour l'offre financière.

Critère d'évaluation de l'offre technique

Critères d'évaluation de l'offre technique	[A] Maximum de points	[B] Points obtenus par le soumissionnaire	[C] Pondération (%)	[B] x [C] = [D] Total des points
Approche technique et méthodologique et compréhension des termes de références	100		30%	
Expérience spécifique et expertise pertinente du cabinet en lien avec la mission	100		25%	
Expérience spécifique de l'équipe d'évaluation et expertise pertinente en lien avec la mission	100		30%	
Pertinence du plan de mise en œuvre et de gestion de la mission	100		15%	
Total	400		100	